

Servion, le 19 juin 2023

Préavis municipal N° 04-2023

Concernant : **Demande de crédit pour l'entretien de l'étang du Parimbot, le remplacement de son exutoire et l'établissement d'un plan de gestion pour les 10 prochaines années**

Rapport de la commission ad hoc

Madame la Présidente du Conseil,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis dans la composition suivante :

- Madame Stéphanie Braillard (rapporteuse)
- Monsieur Yves-Noël Grin
- Monsieur Jouni Heinonen

s'est réunie le 6 juin 2023 en présence de Messieurs Olivier Auberson et Jérôme Oberson, membres de la Municipalité, ainsi que des membres de la commission des finances, à savoir Messieurs Bernard Burri, Frédéric Maffei, et Richard Sermier.

Afin de préparer ce rapport, la commission ad hoc s'est ensuite réunie le même jour, à huit-clos.

Description du contexte et des informations reçues :

De par ce préavis, la Municipalité propose de pouvoir faire en sorte que l'étang de Parimbot situé à Servion et créé en 1998, puisse continuer à perdurer en tant que lieu sauvage accueillant la biodiversité, tout en étant un endroit incitant les curieux à sa découverte et sa visite.

Ce préavis propose des actions à court terme visant à effectuer des travaux d'entretien spécialisés pour ce type de biotope, mais aussi d'initier l'établissement d'un plan de gestion qui permettra de faire le suivi de ce lieu et d'en garantir sa bonne santé et son caractère accueillant pour les visiteurs.

Certains membres de la commission ad hoc se sont rendus sur les lieux dans le courant du mois de juin et ont pu constater que:

- ce lieu continuait d'accueillir une faune et flore variée, propre à ce type de biotope humide et qui est unique sur notre commune.
- les roseaux avaient bel et bien coloniser une grande partie de la circonférence de l'étang diminuant d'une part sa surface d'eau libre, et minimisant d'autre part toute observation pour les visiteurs.
- le sentier était devenu très difficile d'accès, peu visible et son utilisation entraînant le piétinement de la faune et la flore.

Lors de sa séance avec la Municipalité, la commission ad hoc a pu obtenir des réponses claires et précises à ses questions, ainsi que d'utiles compléments d'information à savoir:

- Le bureau d'études en environnement Maibach (Oron-la-Ville) a suivi le dossier depuis la création de l'étang en 1998 et reste donc un partenaire idéal pour ce projet et notamment l'établissement d'un plan de gestion et le suivi des travaux proposés.
- En ce qui concerne la réparation de l'exutoire, il n'y a à ce jour pas d'autre technique plus durable que l'utilisation d'une bâche spécialisée.
- La voirie pourra continuer à effectuer certains de travaux de maintenance, à moindre frais, notamment la fauche des roseaux, la mise en place d'une barrière en bois, ou potentiellement le déplacement du banc en bois si le terrier du castor établi à l'étang devait en impacter la stabilité.
- Les travaux proposés sont les plus urgents. D'autres améliorations, comme le cheminement autour/vers l'étang sera réalisé plus tard et fera partie intégrante du plan gestion, mais aussi du PECC. La conduite des différents travaux en plusieurs étapes, vue leur nature tout à fait différente, n'entraînera pas de coûts supplémentaires.

Notre commission s'est occupée de la partie technique du préavis et nous laissons donc le soin à la commission des finances de traiter l'aspect financier. Cependant, nous tenons à souligner la nature particulière des travaux à effectuer dans un lieu tout aussi spécifique. Aussi, nous considérons comme adéquat que deux offres seulement ait été demandées pour la conduite des travaux nécessaires à court terme. De plus, en faisant la comparaison des deux offres, celle d'une entreprise non spécialisée (Delessert SA), et celle de Eltel SA, spécialisée dans l'entretien des zones humides, il apparaît clairement que cette dernière sera plus à même d'effectuer le travail nécessaire avec les moyens et les connaissances adéquates.

La commission ad hoc se permet de faire les suggestions suivantes à la Municipalité:

- Placer un ou plusieurs panneaux didactiques lorsque le cheminement sera connu.
- Considérer que les futurs cheminements puissent être des passerelles surélevées afin de minimiser au maximum l'impact sur la flore et la faune, mais aussi de faciliter l'accès aux visiteurs.
- S'assurer de la formation spécialisée, continue et régulière de la voirie à l'entretien d'un tel lieu et notamment à la fauche des roseaux.
- Communiquer sur ce projet auprès de nos concitoyens afin de valoriser les engagements de notre commune et y susciter de l'intérêt: rappeler que ce lieu existe, quels travaux sont faits pour le maintenir en bonne santé et par exemple partager le recensement des espèces suivies et identifiées par le bureau Maibach au fil du temps.
- Persévérer dans la prise de contact d'organisations ou fondations susceptibles d'apporter des aides financières ou consultatives gratuites lors de tels projets (ProNatura, Fondation Bataillard par exemple).

Pour finir, notre commission remercie la Municipalité et notamment Monsieur Auberson en charge du dossier pour l'excellente qualité du préavis proposé et se permet de signaler que le premier point de conclusion du préavis porte à confusion, à savoir qu'il ne s'agit pas d'arracher tous les roseaux, mais une partie seulement.

Pour conclure et au vu de ce qui précède, la commission ad hoc propose aux membres du Conseil d'accepter avec un léger amendement (cf texte *en italique*) le préavis municipal N°04-2023 , à savoir:

- **D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'effectuer les travaux de remplacement de l'exutoire et de l'étanchéité de l'étang du Parimbot, d'arracher les roseaux *identifiés comme problématique*, de poser un panneau didactique et d'établir un plan de gestion pour les 10 ans à venir**
- **D'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 90'000.00**
- **De financer les travaux de la manière suivante :**
 - **Encaissement d'une subvention cantonale estimée à CHF 20'000.00 o Par la trésorerie courante, pour le solde de CHF 70'000.00**
 - **D'amortir l'investissement net de CHF 70'000.00 par un prélèvement unique au fonds de réserve « énergie et environnement » No 9282.420 l'année suivant la fin des travaux.**

Les membres de la commission ad hoc :

Stéphanie Braillard (rapporteuse)

Yves-Noël Grin

Jouni Heinonen

SIGNATURES

